

MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES ET EUROPEENNES

DIRECTION DES ARCHIVES

ARCHIVES ORALES

INVENTAIRE ANALYTIQUE

AO 21

PARIS 2008

CONDITIONS DE COMMUNICATION

Les entretiens accordés par les personnalités qui ont, à un titre ou à un autre, pris part à la politique étrangère de la France, sont réalisés et conservés par la direction des Archives du ministère des Affaires étrangères qui, toutefois, n'en est que le dépositaire.

Juridiquement, les "archives orales" sont, en effet, des archives privées. Aussi, comme le stipule le Code du patrimoine : "Lorsque l'Etat et les collectivités territoriales reçoivent des archives privées à titre de don, de legs, de cession, de dépôt révocable ou de dation [...], les administrations depositaires sont tenues de respecter les conditions auxquelles la conservation et la communication de ces archives peuvent être soumises à la demande des propriétaires" (L213-6). Le décret n° 80-975 du 1^{er} décembre 1980 relatif aux archives du ministère des Affaires étrangères précise que "la communication des archives [privées conservées par lui] s'opère dans les conditions fixées par l'acte de transfert au ministère des Affaires étrangères. Il ne peut être apporté de modification à ces conditions sans l'accord préalable des intéressés" (titre II, art. 9).

Par ailleurs, les archives orales, en tant qu'œuvres de l'esprit, sont soumises à la législation sur le droit d'auteur. Leur publication intégrale est en conséquence subordonnée à l'autorisation écrite du témoin-déposant ou de ses ayants-droit.

Les conditions de communication, entièrement déterminées par les déposants, sont les suivantes :

Consultation sans réserve *Le chercheur a librement accès au document qu'il peut écouter dans son intégralité.*

Consultation avec autorisation écrite *Le chercheur n'a accès au document qu'après avoir produit une autorisation écrite du déposant ou de ses ayants-droit.*

Consultation partielle *Le chercheur ne peut consulter que certaines parties du document, non réservées.*

Consultation réservée *La consultation des documents ne sera possible qu'à l'expiration du délai fixé par le déposant.*

NOTA BENE

Etant donné la complexité des conditions de communication fixées par les déposants, le tableau suivant n'est donné qu'à titre indicatif. Aussi, les chercheurs désireux de consulter ces documents voudront bien se mettre en rapport avec les conservateurs en charge des archives orales pour obtenir de plus amples précisions.

AO 21. — Jean LALOY, Ministre plénipotentiaire hors classe

Notice biographique

Né le 1er avril 1912, décédé le 4 août 1994

Formation. — Licencié ès lettres, diplômé de l'Ecole des sciences politiques, diplômé de l'Ecole nationale des langues orientales (russe).

Carrière. — Admis au concours d'entrée dans les carrières diplomatique et consulaire, 1er juin 1941 ; attaché de consulat à Tallinn, 1937-1940 ; à Moscou, 1940 ; à la disposition de la commission d'armistice à Wiesbaden, 1941-1942 ; consul suppléant à Genève, 1943-1944 ; à la délégation des Mouvements unis de résistance et à la délégation du Gouvernement provisoire de la République française en Suisse, 1943-1945 ; démissionnaire, révoqué par Vichy, janvier 1944 ; à l'administration centrale (Europe), 1945-1947 ; sous-chef de bureau, janvier 1946 ; à la disposition du Commissariat général aux Affaires allemandes et autrichiennes, 1947-1949 ; à l'administration centrale (Secrétariat général), 1949-1955 ; sous-directeur, janvier 1951 ; chef de service, avril 1953 ; chevalier de la Légion d'honneur, 9 novembre 1954 ; conseiller technique au Cabinet du ministre, janvier 1955 ; directeur adjoint du Cabinet du ministre, février 1955 ; ministre-conseiller à Moscou, 1955-1956 ; chargé des affaires d'Europe à l'administration centrale, 1956-1961 ; directeur adjoint des Affaires politiques, 1961-1964 ; officier de la Légion d'honneur, 20 avril 1963 ; conseiller diplomatique du gouvernement, 1964-1968 ; directeur du service des Archives, 1968-1974 ; président de la commission de l'Informatique du ministère des Affaires étrangères, 1970-1974 ; commandeur de l'ordre national du Mérite, 7 décembre 1970 ; directeur général des Relations culturelles, scientifiques et techniques, septembre 1974 ; membre de l'Institut, septembre 1975 ; président de la Commission interministérielle pour les questions de coopération entre la France et la république fédérale d'Allemagne, mars 1978.

1 entretien

Communication : libre

Entretien réalisé le 7 juin 1985 au Ministère des Affaires étrangères, 37 Quai d'Orsay à Paris, par Cécile Pozzo di Borgo, conservateur aux Archives du Ministère des Affaires étrangères et Maurice Vaisse, professeur des Universités.

1^{ère} partie

[1] *Les débuts de sa carrière (1937-1940).* — Le premier poste en Estonie ; le départ pour Moscou ; la commission d'armistice à Wiesbaden ; le séjour à Genève.

[2] *La signature du pacte franco-soviétique.* — Le voyage du général de Gaulle pour Moscou (décembre 1944) ; son idée de faire de l'U.R.S.S. un allié ; l'avis négatif de Staline au sujet de la rive gauche du Rhin ; le projet russo-britannique de contrôle de la Ruhr ; la question de la Pologne ; les relations de Gaulle-Staline.

[3] La conférence des ministres des Affaires Etrangères à Moscou (1947) ; le plan Marshall ; le Pacte atlantique.

[4] *Les responsabilités de Jean Laloy (décembre 1944 à juin 1948).* — Rédacteur à la sous-direction d'Europe orientale ; sa participation aux négociations du conseil des ministres des Affaires Etrangères ; portraits de F. de Laboulaye et de G. Bidault ; son rôle aux côtés du général de Gaulle à Moscou (1944) : les discussions entre Staline et le général de Gaulle, les motivations du général, portrait de l'homme politique.

[5] Les conséquences du pacte franco-soviétique.

[6] Le blocus de Berlin ; portrait de R. Schuman.

[7] *La politique internationale française.* — La politique de conciliation à l'égard de l'Allemagne : le point de vue des diplomates français, la distinction entre la politique de G. Bidault et celle de Schuman ; l'affaire de Prague ; le rôle de M. Dejean.

2^{ème} partie

[1] Retour sur la préparation de la constitution de l'Allemagne occidentale.

[2] *Les postes de Jean Laloy de 1946 à 1955.* — Au secrétariat général du ministère des Affaires étrangères : portrait d'A. Parodi ; au cabinet d'E. Faure ; au cabinet d'A. Pinay.

[3] *J. Monnet et l'Europe.* — La position de G. Bidault.

[4] *La deuxième crise de Berlin.* — Les motivations de N. Khrouchtchev ; la conférence de Genève ; le souhait du général de Gaulle de maintenir une Allemagne divisée ; sa fermeté ; la construction du mur de Berlin (août 1961) ; les réactions sur le plan international ; le bilatéralisme américano-soviétique ; la politique étrangère du général de Gaulle ; le souhait de rapprochement avec l'U.R.S.S. du président Kennedy ; la reconnaissance des deux Allemagnes.

[5] *La crise de Cuba (1962).*

[6] *Le retour du général de Gaulle.* — L'inquiétude de Jean Laloy ; l'entente de Gaulle-Adenauer ; les relations avec M. Couve de Murville ; comparaison entre les politiques extérieures des IV^{ème} et V^{ème} républiques : le choix du général de Gaulle ;

[7] L'idée du général de Gaulle de gagner l'U.R.S.S. en 1942.

[8] Le centre de recherches de la Direction politique.